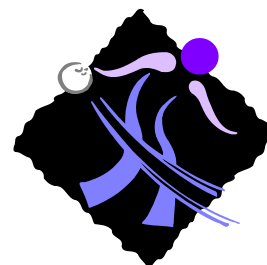


C.S.P.C.Q.P.

CONFERENCE SUISSE DES
PRESIDENTS CANTONAUX DE QUILLES SUR
PLANCHES



FINALE SUISSE PAR EQUIPES

(dès le 1^{er} janvier 2023)

Règlements de jouerie :

- 1) Le Championnat suisse interclubs a pour but de mettre en jeu le titre de champion suisse par équipes.
- 2) Cette compétition, avec des équipes composées de 4 ou 5 joueurs, est réservée exclusivement aux équipes championnes cantonales de la saison en cours jouant en catégorie supérieure.
- 3) L'organisation de cette finale incombe à la fédération recevante.
- 4) Le jeu sélectionné ne pourra pas être celui de l'équipe championne.
- 5) Le canton organisateur de cette finale entre les champions cantonaux par équipes est le canton qui organisera le championnat suisse individuel la saison suivante.
- 6) Cette compétition se jouera en une finale unique à 3 équipes. En cas de match nul entre 2 ou plusieurs équipes pour la première place, le match se rejoue immédiatement entre les équipes ex æquo avec les mêmes joueurs. Ceux-ci peuvent être inscrits différemment sur la nouvelle feuille de match.
- 7) La date de la finale se joue toujours le premier samedi d'avril. Au cas où ce jour tomberait dans un week-end férié, elle est reportée au deuxième samedi d'avril.
- 8) Les convocations pour cette finale avec un plan de situation s'il y a lieu, seront envoyées au moins **1 mois** avant la finale à chaque Président technique cantonaux par la fédération organisatrice
- 9) Pour que le titre de **Champion suisse par équipes** soit valable, il faut que 2 (deux) équipes au moins soient présentes le jour du match et à l'heure fixée.
- 10) Chaque équipe reçoit un jéroboam et un diplôme comme prix. Ceux-ci sont payés par la fédération organisatrice.
- 11) Le jour de la compétition, les entraînements sont admis jusqu'à **11.00 heures**.
- 12) L'entraînement officiel débutera à **11.00 h.** avec **1 heure** d'entraînement par équipe, ceci dans l'ordre du tournus. C'est la fédération organisatrice qui commence l'entraînement.
- 13) Les frais de jeu pour cette compétition sont à la charge de la fédération organisatrice. Un montant forfaitaire de Fr. 120.00 sera alloué au propriétaire du jeu
- 14) Le tournus de jouerie établi par la Convention suisse est le suivant : **VS – VD - FR**
- 15) Le match se déroule selon le tournus établi par la convention C'est l'équipe du canton organisateur qui commence.
- 16) Le marquage sur la feuille de match se fait **exclusivement** par un membre du comité de la fédération organisatrice.
- 17) Chaque équipe inscrit sur la feuille de match le nom et prénom des joueurs choisis. L'ordre des joueurs inscrits sur la feuille de match ne pourra différer durant les 2 descentes. Pour le total final, les résultats des 4 meilleurs joueurs seront additionnés.
- 18) Le mode de jouerie est le suivant : 1^{ère} descente : 2 coups d'essai et 10 coups comptés, 2^{ème} descente : 10 coups comptés sans coup d'essai.

Le Président VS
Stefan Hug

La Présidente VD
Patricia Buchs

Le Président FR
Laurent Deschenaux